

# Charte de l' A.K.A

L'Association Kali Angers (A.KA), constituée exclusivement de sportifs bénévoles, s'attache à dispenser un enseignement de qualité, dans le respect des règles légales et des valeurs, prescriptions et usages des écoles martiales qu'elle représente.

Elle attend en retour de ses adhérents, rigueur, loyauté, constance dans l'effort, ainsi que le respect des consignes suivantes :

## **1 - LE RITUEL**

Le salut à plusieurs significations: Signifier au partenaire que je suis prêt, signifier que je suis disposé à apprendre, remercier son instructeur. Le salut s'impose à l'entrée et à la sortie de l'aire d'entraînement, en début et en fin de cours.

## **2 - LA POLITESSE**

Le pratiquant accepte les règles explicites du Club : la ponctualité, l'écoute, le contrôle de ses actes et de ses paroles.

## **3 - LE RESPECT**

Sur le tapis, mais aussi dans les vestiaires, éviter les mots et propos vulgaires ou insultants, les confrontations politiques ou religieuses. On attend des pratiquants qu'ils respectent les opinions, l'éducation et la culture des uns et des autres et qu'ils se conduisent courtoisement avec chacun.

## **4 - LA CONCENTRATION**

Lorsque le professeur démontre et explique une technique, l'écoute et l'observation sont de rigueur.

## **5 - LA TENUE VESTIMENTAIRE**

Pantalon de kimono/ Jogging / Short, T-shirt (voir avec le club)

## **6 - L'HYGIENE**

Le fait de pratiquer des techniques en contact direct avec les partenaires s'impose à chacun d'être d'une hygiène irréprochable et d'avoir les ongles coupés (des lavabos et des douches sont à la disposition des pratiquants avant et après les cours).

Le port de bijoux est proscrit.

## **7 - CERTIFICAT MEDICAL**

Il vous sera demandé de remplir le questionnaire de santé « QS – SPORT ».

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour votre licence sportive.

## **8 - LICENCE ET COTISATION**

Les pratiquant(e)s doivent régler leur licence et leur cotisation au plus tard après le 3ème cours, sans attendre que les sommes dues leur soient réclamées.

## **9 - DROIT À L'IMAGE**

L'image et la voix du licencié sont susceptibles d'être captés par tout moyen dans le cadre de l'activité de l'association. L'adhérent autorise l'ASSOCIATION KALI ANGERS à procéder à ces captations d'image et à les utiliser dans le cadre de l'association sur tout support de communication visuel quels qu'ils soient et notamment : site internet du club, calendriers sportifs, bulletins d'informations

L'adhérent dispose toutefois d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (article 34 de la loi n°78-17 « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978). Pour exercer ce droit, vous devez vous adresser aux responsables du bureau du club par voie écrite.

## **10 - RADIATION**

Tout manquement aux règles ci-dessus mentionnées pourra entraîner la radiation de l'adhérent. Cette décision sera prise par le bureau qui choisira entre un avertissement et la radiation immédiate. Dans ce cas, le remboursement de la cotisation se fera au prorata du temps passé au club. En aucun cas, les frais de licence, assurance, inscription ne sont remboursables.

Nom/prénom :

Date :

Signature :

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

| Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*   | OUI                      | NON                      |
|--|--------------------------|--------------------------|
| <b>Durant les 12 derniers mois</b>   |                          |                          |
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>A ce jour</b>   |                          |                          |
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>   |                          |                          |

#### **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.